

32B03

CLOVA

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut de site d'extraction:**  
 O Ouvert sous conditions, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Substance extraite:**  
 G Gravier, C Dolomie, U Autre  
 S Sable de silice, P Ferromanganèse, F Ferreux  
 C Calcatoire, J Terre jaune, R Ressources minérales  
 M Manganèse, S Sable, N Terre noire, T Tourbe  
 E Minerai de silice, N Terre noire, T Tourbe

**Statut de site d'extraction:**  
 O Ouvert sous conditions, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Le chiffre indique le numéro du site. La lettre dans la partie inférieure gauche indique la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction.

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbaine
- Terrain soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Terrain où le droit de jonction et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**

- Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

- Terrain de catégorie II
- Terrain de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**

- Entente Pilagan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

- Nissanan de Bétiame, Essipit, Mastéwésh, Nutsakuan

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 azimut de 19°50' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,5'  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée UTM. Zone 18

**Echelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topographique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

32B03	32B04	32B05
32B06	32B07	32B08
32B09	32B10	32B11

